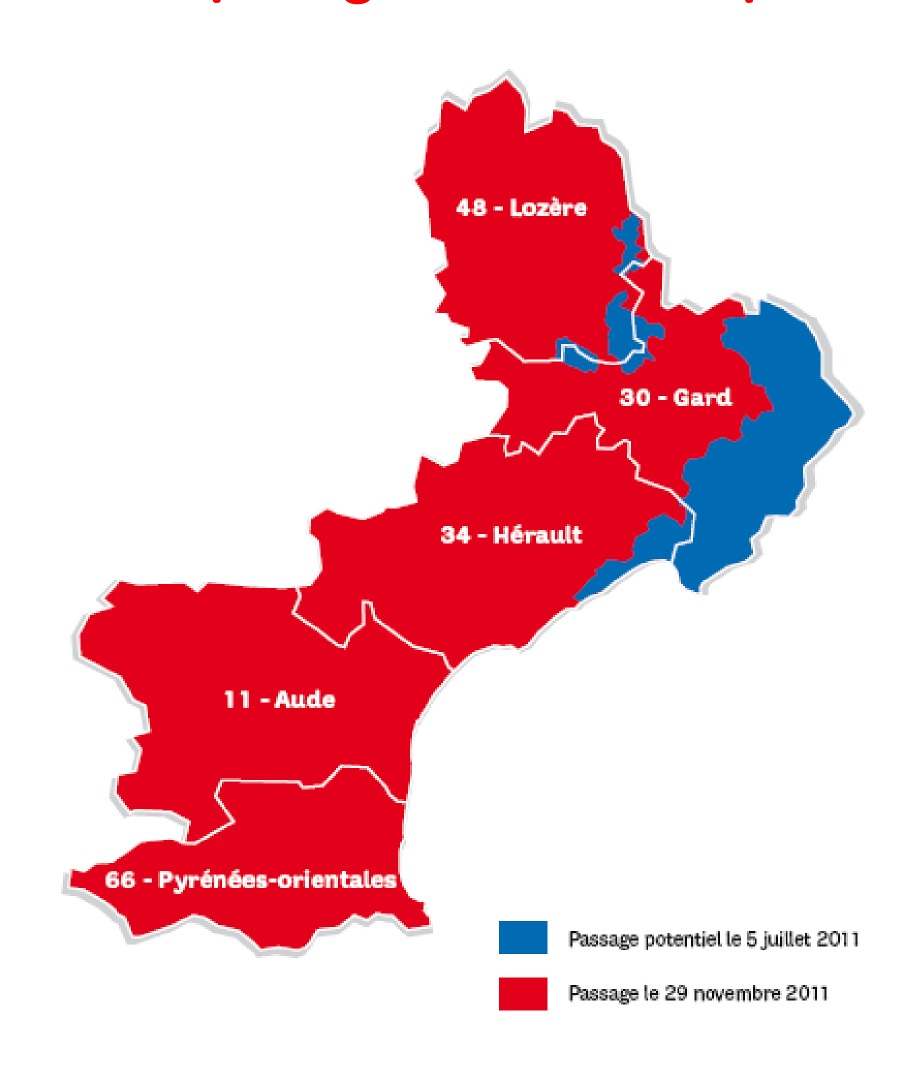


Passage à la télévision numérique en Languedoc-Roussillon
un passage en deux temps



Contacts presse France Télé Numérique
Lara Maître – 01 41 49 70 65
lara.maitre@harrison-wolf.com

Déléguée régional
Sophie Dhulst
sophie.dhulst@tousaunumerique.fr



Le Languedoc-Roussillon : un passage en deux temps
2 dates à retenir : le 5 juillet et le 29 novembre

Qu'est-ce que le passage à la télévision tout numérique?

C'est le remplacement de la diffusion hertzienne analogique des 5 chaînes historiques (TF1, France 2, France 3, France 5/Arte et M6) par une diffusion hertzienne exclusivement numérique qui permet de recevoir **jusqu'à 19 chaînes nationales gratuites et éventuellement des chaînes locales par l'antenne râteau.** Ce passage se fait progressivement en France, région par région.

Le passage de la région Languedoc-Roussillon marquera l'aboutissement de cette transition.

Ce passage interviendra en 2 temps

Le 5 juillet 2011

Environ 150 000 foyers de la région, essentiellement situés dans l'Est du Gard et de l'Hérault, et dans le Sud de la Lozère, vont passer à la télévision tout numérique, simultanément avec la région Provence.

Il s'agit des téléspectateurs qui reçoivent la télévision par une antenne râteau ou intérieure depuis l'émetteur d'Avignon Mont Ventoux ou de Marseille Etoile, ou d'un site alimenté par l'un de ces deux émetteurs.

Le 29 novembre

L'immense majorité des foyers de la région **(1,6 million)** passera au tout numérique ce jour là.

Pour permettre aux téléspectateurs de connaître leur date de passage, d'être informés sur les modalités pour passer à la télévision numérique, le Groupement d'Intérêt Public France Télé Numérique a mis en place un large dispositif d'information, d'aide et d'accompagnement.



Sommaire



Comment connaître sa date de passage ?

Seuls les téléspectateurs recevant la télévision hertzienne terrestre (c'est-à-dire par une antenne râteau ou intérieure) sont concernés.

Les téléspectateurs recevant la télévision par un autre mode de réception (satellite, ADSL ou câble) ne sont pas concernés par le passage au tout numérique. Il se peut que le poste principal reçoive le signal télé par le câble, la satellite ou l'ADSL mais qu'un ou plusieurs postes secondaires soient reliés à une antenne râteau ou intérieure. Ces postes secondaires devront être dotés d'un mode de réception numérique.

Passage le 5 juillet : qui est concerné ?

1 Les téléspectateurs recevant encore la télévision analogique et qui voient défiler des bandeaux d'information



Ces bandeaux sont diffusés depuis le 26 avril sur les postes de télé à équiper sur les programmes de TF1, France 2 et France 3.
Les téléspectateurs qui voient défiler ces bandeaux reçoivent forcément la télévision depuis un émetteur de la région Provence. Ils passeront donc à la télé tout numérique le 5 juillet, et non pas le 29 novembre.

2 Les téléspectateurs équipés en TNT et recevant le programme régional de France 3 Provence

france 3 provence alpes

Les téléspectateurs recevant les programmes régionaux de France 3 Provence sont forcément orientés vers l'émetteurs de Marseille ou du Mont Ventoux ou un site alimenté par l'un de ces deux émetteurs. Pour eux le passage aura également lieu le 5 juillet.



Que doivent faire les téléspectateurs passant au tout numérique le 5 juillet ?

1 Les téléspectateurs qui voient défiler les bandeaux d'information

Ils reçoivent la télévision analogique hertzienne depuis l'émetteur de Marseille Etoile ou du Mont Ventoux.
Ils doivent s'équiper d'un mode réception numérique **avant le 5 juillet**.
Il existe plusieurs modes de réception de la télévision tout numérique (voir page 7). S'ils optent pour la TNT par l'antenne râteau, ils devront aussi effectuer une recherche et une mémorisation des chaînes le 5 juillet (voir annexe p. 17).

Mont Ventoux

Une couverture TNT en forte progression à partir du 5 juillet

Le 5 juillet, l'émetteur du Mont Ventoux, actuellement bridé en TNT, cessera sa diffusion en analogique pour diffuser la télévision numérique à pleine puissance.

Même s'ils ne peuvent pas encore recevoir la TNT, les téléspectateurs qui reçoivent la télévision analogique depuis cet émetteur doivent impérativement se procurer leur équipement TNT avant le 5 juillet.
Grâce à l'augmentation de puissance de l'émetteur le 5 juillet, il leur suffira de brancher leur adaptateur TNT le Jour J et de procéder à une recherche et mémorisation des chaînes pour trouver toutes les chaînes de la TNT. **S'ils ne sont pas équipés, ils ne recevront plus la télévision.**

A NOTER
Jusqu'au 5 juillet, ces téléspectateurs verront défiler des bandeaux d'information sur leur poste TV

Les téléspectateurs recevant aujourd'hui le signal analogique depuis le Mont Ventoux devraient normalement recevoir le signal numérique à partir du 5 juillet depuis cet émetteur ; ils pourront donc continuer à recevoir la télévision via leur antenne râteau existante et avec un adaptateur ou un poste de télévision TNT Intégrée.

2 Les téléspectateurs recevant la TNT depuis un émetteur de la région Provence

Ils doivent vérifier que tous les postes du foyer sont équipés pour la télévision numérique.
Le 5 juillet, ils devront procéder à une nouvelle **recherche et mémorisation des chaînes** sur l'adaptateur ou le téléviseur TNT afin de retrouver l'ensemble des programmes, car certaines chaînes changeront de fréquence lors du passage.

Pour les téléspectateurs ne connaissant pas leur date de passage

Les téléspectateurs qui constateraient qu'ils ont perdu tout ou partie de leurs chaînes le 5 juillet devront lancer une recherche et mémorisation des chaînes, c'est qu'ils dépendent d'un émetteur situé en Provence.
Pour toute information complémentaire, ils peuvent se connecter sur : www.tousaunumerique.fr ou contacter le 0 970 818 818 (prix d'un appel local)



Que va-t-il se passer lors du passage?

Dans la nuit du 4 au 5 juillet :
Arrêt de tous les émetteurs analogiques et numériques de la région Provence

Seuls les émetteurs numériques seront rallumés progressivement à partir du 5 juillet matin.
Les émetteurs principaux, dont Avignon Mont Ventoux et Marseille Grande-Etoile, qui couvrent la majeure partie de la population, seront remis en service dans la matinée.

Les téléspectateurs languedociens recevant la télévision par une antenne râteau ou intérieure depuis un émetteur de Provence, seront temporairement privés de télévision jusqu'au rallumage de l'émetteur dont ils dépendent.

Une fois cet émetteur remis en service, ils devront lancer une recherche et mémorisation des chaînes pour retrouver l'ensemble des chaines.

L'accès à la Haute Définition (HD)

L'augmentation de la puissance de l'émetteur du Mont Ventoux permettra à un plus grand nombre de téléspectateurs, recevant la TNT depuis cet émetteur, d'avoir accès à la HD s'ils ont un équipement HD (TV TNT HD).

Les antennes collectives des immeubles doivent être vérifiées et adaptées avant le 5 juillet

L'antenne râteau collective doit être **compatible avec la réception du signal numérique avant et après le passage**.
En effet, certaines chaînes de la TNT vont changer de fréquences le 5 juillet.
En conséquence, **certaines installations comprenant des filtres fixes qui, aujourd'hui captent les chaînes numériques, ne seront plus en mesure de le faire après le 5 juillet.**
Il est donc essentiel de faire procéder aux vérifications et adaptations nécessaires pour que l'antenne collective soit prête pour la réception de l'ensemble des chaînes de la TNT après 5 juillet !



Comment recevoir la télévision numérique ?

Câble, ADSL, satellite, antenne râteau, fibre optique : un large choix pour accéder à la télévision tout numérique.

Chacun de ces modes de réception permet de recevoir les 19 chaînes nationales gratuites de la TNT et éventuellement des chaînes locales, dont des chaînes en HD.

Pour avoir les chaînes gratuites de la TNT (jusqu'à 19 chaînes nationales), il existe des solutions quel que soit le mode de réception : antenne râteau, satellite, câble, ADSL.

Avec chacun de ces modes de réception, les téléspectateurs qui le souhaitent peuvent accéder, en plus, à des offres payantes pour compléter l'offre TNT gratuite.







Pour continuer à recevoir la télévision sur tous les postes de télé de la maison.

Chaque poste doit être adapté à un mode de réception de la télévision numérique





Combien coûte le passage au numérique ?

Le passage à la télé tout numérique ne doit pas se traduire par des coûts importants pour les foyers. Les chaînes gratuites de la TNT et les chaînes locales sont disponibles sans abonnement. Si le téléspectateur le souhaite, il peut opter pour un plus grand nombre de chaînes ou d'autres services en choisissant une offre commerciale chez un opérateur. Le choix est large. Il en est de même pour l'équipement.

Il n'est pas nécessaire de changer de poste de télévision. Il suffit d'avoir une prise Péritel sur son poste pour pouvoir brancher un adaptateur TNT.
Tous les postes achetés après mars 2008 sont TNT « intégrée ».

Dans la majorité des cas, **il n'est pas non plus nécessaire de changer d'antenne**. Dans certains cas, il peut s'avérer nécessaire de la réorienter.

Le tableau ci-dessus donne quelques exemples de prix d'équipement d'entrée de gamme et de services (prix TTC généralement constatés sur le marché, donnés à titre indicatif).

Adaptateur TNT simple tuner	de 20 à 50 €*
Adaptateur TNT simple tuner HD	à partir de 80 €*
Réorientation + vérification de l'antenne râteau	de 80 à 120 €*
Remplacement de l'antenne râteau	de 180 à 220 €*
Remplacement du coupleur d'antennes	100 €*
Adaptateur TNTSat ou Fransat	de 100 à 150 €*
Adaptateur TNTSat ou Fransat + parabole + installation	à partir de 280 €*
Offre payante, décodeur fourni par l'opérateur	voir contrat d'abonnement

* Prix TTC généralement constatés



Les aides prévues par la loi



Afin que toutes les personnes puissent avoir accès à la télévision numérique, l'Etat a prévu des aides financières et une aides technique et humaine à domicile.

Les aides financières

Les aides financières concernent les foyers qui reçoivent sur le poste de leur résidence principale la télévision par une antenne râteau (ou une antenne intérieure) en mode analogique, c'est-à-dire au maximum les 5 chaînes nationales suivantes : TF1, France 2, France 3, France 5/Arte, M6, et éventuellement une chaîne locale.

Pour les foyers résidant dans les zones couvertes par la TNT

Aide à l'équipement de 25 euros maximum, pour l'acquisition d'un adaptateur TNT, d'un téléviseur TNT intégrée, ou pour un abonnement au câble, au satellite numérique, à la télévision par ADSL ou par la fibre optique.

Aide à l'antenne de 120 euros maximum, pour l'adaptation, la réorientation ou le remplacement d'une antenne râteau ou antenne intérieure.

Ces aides sont réservées aux foyers exonérés de la redevance audiovisuelle et remplissant les conditions de ressources. Elles peuvent être cumulables.

Pour les foyers résidant dans les zones non couvertes par la TNT

Aide à la réception de 250 euros maximum pour l'acquisition d'un mode de réception alternatif à l'antenne râteau ou l'antenne intérieure : installation d'une réception par satellite, souscription d'un abonnement au câble, au satellite numérique, à une offre ADSL ou à la fibre optique. Cette aide, attribuée sans conditions de ressources, est réservée aux foyers qui ne recevront pas la télévision par voie hertzienne après l'extinction de l'analogique. Elle peut être demandée dès la publication des cartes définitives de couverture de la région par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA).

Les foyers qui ne seront couverts en TNT qu'à partir du 5 juillet **ne peuvent pas bénéficier de l'aide à la réception**, même s'ils s'équipent avant cette date d'une mode de réception alternatif à l'antenne râteau.



Les aides prévues par la loi



L'aide technique et humaine

Cette assistance consiste en une intervention gratuite à domicile sur rendez-vous pour le réglage et la mise en service du poste principal.

Elle est réservée aux foyers dont les membres ont plus de 70 ans ou souffrent d'un handicap supérieur à 80 %.

Sur simple appel au 0970 818 818 (prix d'un appel local), ils peuvent bénéficier de l'aide d'une personne formée par « tous au numérique » qui viendra installer et régler leur adaptateur à domicile. Les bénéficiaires n'ont qu'une chose à faire : acquérir au préalable l'adaptateur.

Cet accompagnement est gratuit et entièrement financé par l'Etat. Il ne peut donner lieu à un échange monétaire afin d'éviter le démarchage à domicile. Chaque foyer ne peut en bénéficier qu'une seule fois.



Les modalités d'accès aux aides



Pour connaitre les conditions d'attribution des aides, savoir si l'on est éligible et recevoir un formulaire de demande d'aide, un numéro de téléphone est à la disposition des téléspectateurs.



Conserver ses factures

Les personnes concernées par ces aides doivent conserver les **originaux des factures** d'achat et les tickets de caisse car ils leur seront demandés pour tout remboursement.

Ne pas dépasser le délai pour renvoyer son dossier!

Les personnes éligibles à une aide peuvent d'ores et déjà demander un dossier. Leur demande d'aide doit être impérativement renvoyée, avec les justificatifs d'achat du matériel et/ou d'installation, au plus tard **six mois** après le passage au numérique.

ATTENTION!

Chacune de ces aides ne peut être attribuée qu'une seule fois par foyer. Elles concernent uniquement le poste principal de la résidence principale.



L'information des téléspectateurs
des dispositifs dédiés

Les bandeaux d'information



Les bandeaux d'information sont exclusivement diffusés sur les programmes analogiques de TF1, France 2 et France 3 depuis les émetteurs provençaux. S'ils apparaissent sur l'écran de télé, c'est le signe que le poste doit être équipé pour la télévision numérique avant le 5 juillet.

Deux camionnettes « info mobile » en tournée



Deux camionnettes « info mobile » aux couleurs de « tous au numérique » circulent dans 27 villes et villages du Gard et de l'Hérault concernés par le passage du 5 juillet. Les animateurs réalisent des démonstrations, distribuent des brochures et répondent aux questions des téléspectateurs. Entamée le 31 mai, cette tournée spécifique de « l'Info mobile » se poursuivra jusqu'au 18 juin 2011.

Les dates de passage de la tournée sont disponibles sur le site internet et en annexe de ce dossier.
http://www.tousaunumerique.fr/ou-et-quand/tournee-dinformation/region/languedoc-roussillon/

Un guide diffusé aux foyers concernés à partir du 13 juin



Le **« Guide pratique»** sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres des foyers concernés par ce passage anticipé **à partir du 13 juin**.

Ce guide détaille les spécificités du passage en deux temps du Languedoc-Roussillon et explique aux téléspectateurs comment savoir s'ils passeront au tout numérique le 5 juillet ou le 29 novembre.

Il précise également comment recevoir la télévision tout numérique ainsi que la procédure à suivre pour la recherche et mémorisation des chaînes.



Pour l'ensemble des téléspectateurs
des sources d'information permanentes

Le centre d'appels - 0970 818 818

Du lundi au samedi de 8h à 21h, au prix d'un appel local, des téléconseillers répondent à toutes les questions des téléspectateurs.



Le site internet www.tousaunumerique.fr

Les téléspectateurs peuvent retrouver l'ensemble des informations relatives au passage à la télévision tout numérique sur le site internet de France Télé Numérique.

Grâce au moteur de recherche du CSA, ils peuvent aussi y **tester leur couverture** TNT actuelle et future et vérifier leur **date théorique de passage** à la télévision tout numérique.



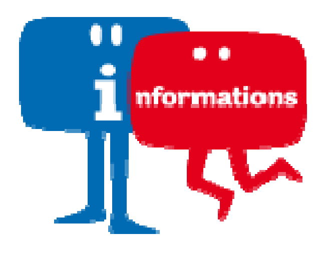


Attention toutefois, la date réelle de passage au tout numérique dépend de l'orientation de l'antenne.

http://www.tousaunumerique.fr/comment-faire/etes-vous-couvert-par-la-tnt/



L'information des professionnels



L'information des syndics, bailleurs et gestionnaires de logements collectifs



Sauf s'ils choisissent un autre mode de réception que l'antenne râteau, les téléspectateurs, sont dépendants de l'adaptation de leur immeuble au numérique. De ce fait, il est essentiel de mobiliser en amont les syndics, bailleurs et gestionnaires collectifs qui jouent un rôle essentiel pour faire adapter les installations.

Des réunions d'information sont ainsi organisées pour informer ces professionnels et une alerte spécifique sur le passage au 5 juillet a été largement diffusée.

L'information, à destination des antennistes et revendeurs



Une information spécifique destinées aux professionnels exerçant dans les zones concernées par le passage au 5 juillet a déjà été diffusée.

Des réunions d'information sont également organisées et une brochure d'information a été adressé aux professionnels début juin.



La charte antennistes / revendeurs / distributeurs

La charte « tous au numérique » signée par l'ensemble des enseignes nationales

France Télé Numérique a élaboré à l'attention des antennistes, revendeurs et distributeurs une charte nationale de bonne conduite.

7 700 professionnels, soit la quasi-totalité des enseignes nationales de distribution et 1 800 antennistes indépendants, se sont engagés dans la même démarche : qualité des produits et des services, transparence des prix.

Aujourd'hui en Languedoc-Roussillon, **près de 400 professionnels** sont signataires de cette charte.

La liste des signataires de la Charte est mise à jour régulièrement sur le site internet www.tousaunumerique.fr et disponible sur demande auprès du centre d'appel.
Les foyers peuvent consulter cette liste et se renseigner avant de contacter un professionnel. Ils reconnaîtront aisément les signataires de la charte grâce à ce **logo.**



Seuls les professionnels signataires peuvent utiliser le logo « Professionnel Agréé » ci-contre

Pour trouver la liste des professionnels agréés près de chez soi : http://www.tousaunumerique.fr/ou-et-quand/annuaire-des-professionnels/region/languedoc-roussillon/



ANNEXE 1

Tournée Info-mobiles Languedoc-Roussillon
Du 31 mai au 18 juin 2011

	FTN			Languedoc - Roussillon			02/05/2011	
#	sam	30-oct.		INFO MOBILE 7			INFO MOBILE 8	
juin-11	dim	29-mai	S22					
	lun	30-mai		30	Bagnols-sur-Cèze		30	Garons	
	mar	31-mai		30	Roquemaure	M	30	Bouillargues	
	mer	1-juin		30	Bagnols-sur-Cèze	M	30	Manduel	M
	jeu	2-juin			Férié			Férié	
	ven	3-juin		30	Laudun-l'Ardoise		30	Bellegarde	M
	sam	4-juin		30	Pont-Saint-Esprit	M	30	Beaucaire	
	dim	5-juin	S23						
	lun	6-juin							
	mar	7-juin		30	Pujaut		30	Caveirac	
	mer	8-juin		30	Aramon	M	30	Uchaud	
	jeu	9-juin		30	Villeneuve-lès-Avignon	M	30	Saint-Gilles	M
	ven	10-juin		30	Rochefort-du-Gard		30	Calvisson	
	sam	11-juin		30	Les Angles	M	30	Milhaud	M
	dim	12-juin	S24						
	lun	13-juin							
	mar	14-juin		30	Nîmes	M	34	Mireval	M
	mer	15-juin		30	Poulx	M	34	Cournonterral	M
	jeu	16-juin		30	Marguerittes	M	34	Saint-Gély-du-Fesc	M
	ven	17-juin		30	Nîmes	M	34	Pignan	M
	sam	18-juin					34	Frontignan	M
	dim	19-juin	S25						

	INFO MOBILE 7	INFO MOBILE 8
NBR DE DATES	14	15
NBRE DEDATE	0	0



ANNEXE 2

La recherche et la mémorisation des chaînes Mode d’emploi

Qui?

Cette opération concerne toutes les personnes recevant la TNT par une antenne râteau ou une antenne intérieure, qu’elles résident en habitat individuel ou collectif. Elles devront lancer une recherche et mémorisation des chaînes sur tous les postes reliés à une antenne râteau ou intérieure.

Pourquoi?

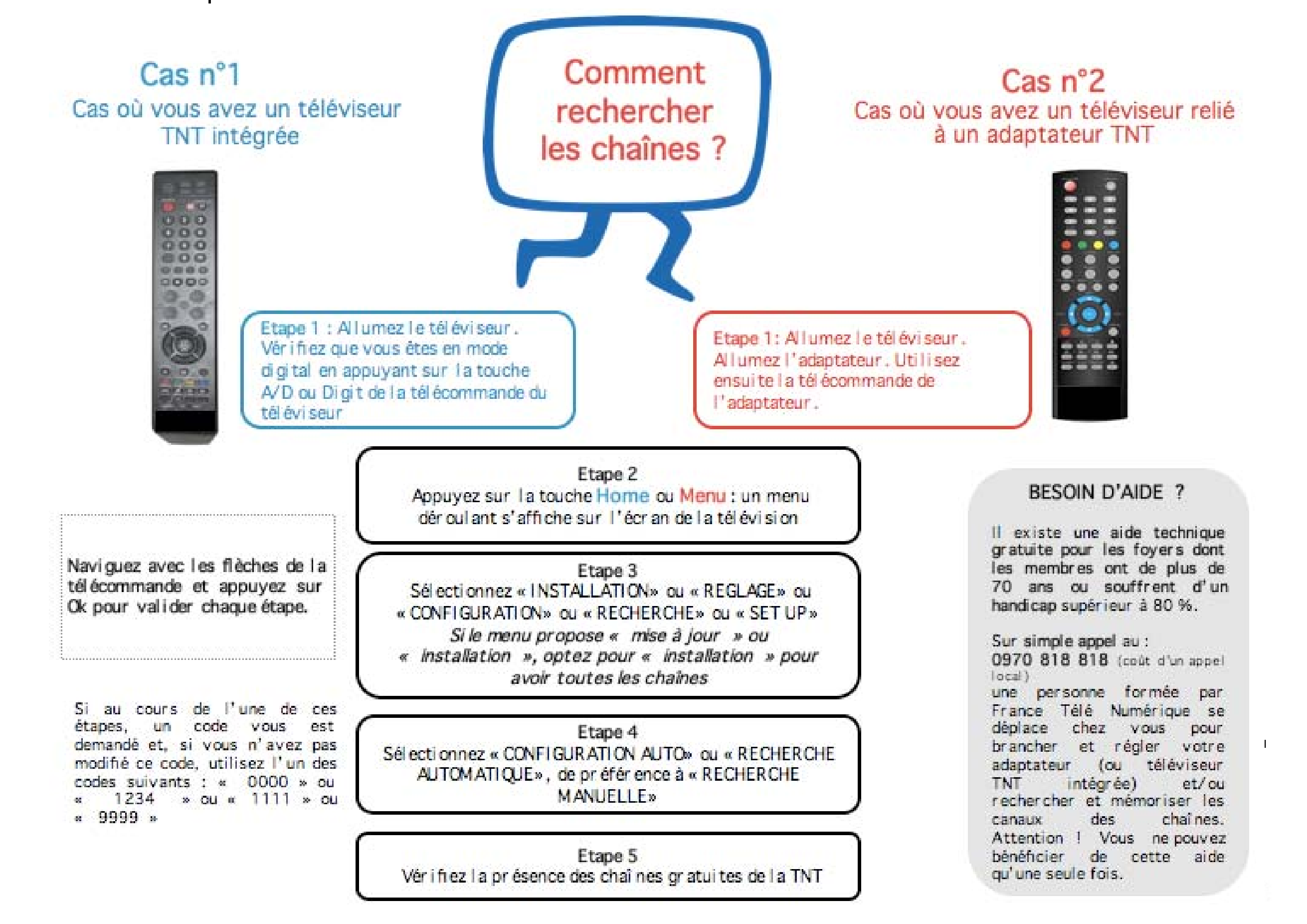
Avec le passage à la télé tout numérique, les canaux de certaines chaînes changent. Pour retrouver toutes les chaînes de la TNT il est donc primordial d'effectuer une recherche et mémorisation des chaînes.
Le jour du passage, il est normal que le téléspectateur voit apparaître pour les chaînes qui ont changé de canal, le message « pas de signal » ou « no signal » en lieu et place de son programme habituel. Dans la majeure partie des cas, cela signifie simplement que le téléspectateur doit lancer une nouvelle recherche des chaînes pour retrouver ses programmes favoris.

Comment?

C'est très simple. Quelques minutes suffisent. Cette manipulation s'effectue à partir de la télécommande :
- de la télévision si elle est "TNT intégrée"
-ou de l'adaptateur TNT.

Quand?

Dès que l’émetteur dont ils dépendent est rallumé, les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par une antenne râteau peuvent lancer cette nouvelle recherche et mémorisation des chaînes.



ANNEXE 3
Les acteurs du passage au tout numérique

Le Premier ministre

La politique de passage à la télévision tout numérique est placée sous l'autorité du Premier ministre. A cet effet, les orientations et la coordination des acteurs opérationnels sont sous la direction du Ministère chargé de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie numérique ainsi que du Ministère de la Culture et de la Communication.

Le CSA

Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel est responsable de la planification des fréquences, ainsi que de la définition des modalités techniques et de la fixation des dates du passage au numérique. Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel a adopté, lors de son assemblée plénière du mardi 10 juillet 2007, un schéma d'extension de la couverture de la Télévision Numérique Terrestre pour les chaînes analogiques "historiques" entre 2008 et 2011.
Ce schéma de la couverture du territoire par la Télévision Numérique Terrestre doit être validé par une planification des fréquences. Il s'agit de vérifier que les fréquences utilisées pour le numérique hertzien ne rentreront pas en conflit entre elles, ni avec d'autres usages (téléphonie mobile, radios, services de secours, etc.).
Ce schéma permet d'atteindre l'objectif fixé par la loi d'une couverture de 95 % de la population métropolitaine à la fin 2011, tout en garantissant un minimum de 91 % de la population pour chaque département.

Le C.S.N.

Le Comité Stratégique pour le Numérique, placé auprès du Premier ministre, a pour but d'organiser la généralisation de la télévision numérique sur tout le territoire français, et la réaffectation des fréquences libérées. Il a été créé le 4 mai 2006. En articulation avec la Direction générale des médias et des industries culturelles, il fut chargé de concevoir le schéma national de passage à la télé tout numérique, sur la base de la consultation publique menée par le CSA (24 juillet 2009).

Ce comité est composé :

- → du Premier ministre, qui assure la présidence du comité,
- → du Ministère chargé de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie numérique
- → du ministre en charge de la communication audiovisuelle,
- → du ministre en charge des télécommunications,
- → du ministre en charge de l'aménagement du territoire,
- → de personnalités qualifiées.

Le comité associe à ses travaux les Présidents du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) et de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP).



ANNEXE
Les acteurs du passage au tout numérique

France Télé Numérique

France Télé Numérique est un Groupement d'Intérêt Public dont les membres sont l'Etat et les chaînes historiques (l'Etat à 50 %, France Télévisions à 15 %, TF1 à 10 %, Canal+ à 10 %, M6 à 10 %, Arte France à 5 %). Il a été mis en place dans le cadre de la loi sur la télévision du futur du 5 mars 2007.

C'est un organisme public créé pour accompagner les Français vers le passage à la télé tout numérique. France Télé Numérique a pour mission d'informer le téléspectateur, de lui expliquer les procédures, de l'assister techniquement, de mettre en œuvre le fonds d'aide et d'en assurer la gestion. Il anime ainsi la campagne d'information **« tous au numérique ! ».**

France Télé Numérique a une mission de service public d'information. Il respecte le principe de neutralité technologique et commerciale.

Le GIP France Télé Numérique est présidé par Louis de Broissia. Olivier Gérolami assure la fonction de Directeur Général.

Les six premières chaînes nationales

TF1, France 2, France 3, Canal+, France 5/Arte et M6 sont en charge de la mise en œuvre et du financement des réseaux de diffusion nécessaire à la couverture hertzienne numérique du territoire. Elles financent 50 % des actions de communication et d'information régionales.

Le Comité Consultatif : une instance de dialogue avec toutes les parties prenantes du passage à la télé tout numérique

Le passage à la télé tout numérique s'appuie sur de nombreux acteurs : élus locaux, représentants des consommateurs, opérateurs, éditeurs de chaînes, revendeurs d'électronique grand public, industriels, antennistes, gestionnaires d'immeubles, bailleurs sociaux etc.

Pour associer l'ensemble de ces parties prenantes à son action d'information et d'aide, France Télé Numérique a créé une instance de dialogue avec elles : le Comité Consultatif.

Le Comité se réunit deux fois par an à l'invitation de FTN. La dernière réunion s'est tenue le 6 avril 2011.

